

Expertises et contrôles de performances du Zwartbles

Le Zwartbles est un mouton de robe noire. Cependant, les couleurs brun et gris foncé sont tolérées.

La tête doit présenter une liste blanche. Celle-ci doit être continue chez les mâles et de préférence continue chez les femelles. Elle court de la couronne de la tête à la bouche. Cette liste peut se prolonger sur le menton, entre les bords de la mâchoire inférieure (os de la mandibule), mais pas dans le cou. Le nez (narines) est de préférence noir (en forme de papillon) ou partiellement rose.

Les membres **postérieurs DOIVENT** présenter des '**chaussettes**' blanches qui entourent totalement le bas du membre. Celles-ci doivent monter au maximum jusqu'à mi-hauteur des canons chez les mâles et jusqu'aux 2/3 des canons chez les femelles.

Les membres **antérieurs peuvent** présenter des '**chaussettes**' blanches. Celles-ci sont facultatives, mais souhaitées. Comme pour les membres postérieurs, ces 'chaussettes' doivent de préférence faire le tour du membre. Elles ne peuvent monter plus haut que la moitié du canon chez les mâles et au maximum jusqu'à la limite inférieure du genou chez les femelles.

Les sabots sont de préférence noirs.

Le bout de la queue doit être blanc (pas plus de la 1/2 chez le mâle et les 2/3 chez la femelle).

1. Expertises : généralités

L'expertise raciale est le contrôle de la conformité au standard de la race. Deux types d'expertises existent : l'expertise d'admission (jeunes de maximum 6 mois) qui détermine le statut V ou R ; et l'expertise d'inscription (antenais ou plus). Ceci permet l'inscription aux différentes classes du livre généalogique.

Lors de l'expertise d'Admission, les statuts suivants sont reconnus par l'organisme de sélection :

- **statut V** : mâle ou femelle reconnu **avec** la caractérisation et le type souhaités, issu d'un bélier avec statut **V** et d'une brebis avec un statut **V ou R** ;
- **statut R** : femelle reconnue **sans** la caractérisation et/ou le type souhaités, issu d'un bélier avec statut **V** et d'une brebis avec un statut **V ou R**.

Les exigences de caractérisation (couleur et marques – voir plus loin) sont soumises à l'appréciation d'un inspecteur de l'organisme de sélection.

2. Expertise d'admission des jeunes âgés de maximum 6 mois

Avant la vente et au plus tard à l'âge de 6 mois, tous les agneaux, mâles et femelles, sont vus par un inspecteur afin de détecter les éventuels défauts et déterminer la caractérisation (expertise d'admission).

Lorsqu'un jeune, mâle ou femelle, ne présente pas de défaut et qu'il satisfait à toutes les exigences de caractérisation, il est repris dans le livre généalogique avec le statut **V**. Il reçoit alors un code à 2 lettres attribué en fonction du nombre de pattes blanches qu'il possède et de la forme de la liste.

Seules les agnelles qui ne présentent aucun défaut mais qui ne remplissent pas les exigences de caractérisation peuvent recevoir le statut **R**. Elles ne reçoivent pas de code à 2 lettres.

Exceptionnellement, une expertise d'admission pourra se faire à un âge plus avancé, comme lors de l'entrée d'une femelle en section annexe.

2.1. Codes pour le nombre de pattes blanches et la forme de la liste

<u>Nombre de pattes blanches</u>	<u>Forme de la liste</u>			
	Belle (A)	En sablier (B)	Large (C)	Très étroite (D)
2 pattes blanches (A)	VAA	VAB	VAC	VAD
3 pattes blanches (B)	VBA	VBB	VBC	VBD
4 pattes blanches (C)	VCA	VCB	VCC	VCD

2.2. Critères de caractérisation des jeunes

Critères d'admission en catégorie V

- la laine doit être noire ou brune, de préférence noire
- le nez est de préférence pigmenté, un nez non pigmenté est toléré
- présence d'une liste partant du sommet du crâne jusqu'à la bouche ; une liste non continue est acceptée chez la femelle
- des points noirs sur le blanc de la liste sont tolérés, mais la préférence est donnée à la liste blanche
- présence de blanc sur le crâne, jusqu'à la ligne entre les oreilles au maximum
- du blanc peut être présent sur la mâchoire inférieure, au maximum jusqu'aux bords latéraux de celle-ci
- les oreilles sont noires ou brunes
- le bas des 2 pattes **arrière** doit être blanc sur tout le pourtour du membre ('chaussettes' obligatoires)
- le bas des pattes **avant** peut être blanc ou noir, de préférence blanc ('chaussettes' facultatives)
- du noir dans le blanc des 'chaussettes' des pattes avant ou arrière est toléré
- l'extrémité de la queue doit être blanc
- les sabots peuvent être noirs ou blancs (de préférence noirs)

Causes de mise en catégorie R, chez la femelle

- taches (blanches ou d'autres couleurs) sur le corps
- couleur blanche sur le crâne qui va au-delà de la ligne entre les oreilles (vers l'arrière)
- couleur blanche sur la mâchoire inférieure en-dehors de la ligne de la mâchoire
- une tache blanche aux oreilles dont la taille dépasse 2 cm
- une ou les deux 'chaussettes' blanches aux pattes **arrière** montant jusqu'au(x) jarret(s) ou plus haut
- une ou deux 'chaussette' blanche aux pattes **avant** montant jusqu'au(x) genou(x) ou plus haut
- une queue avec plus de 2/3 de blanc sur l'extrémité
- une queue coupée

Causes de refus chez le mâle

- taches (blanches ou d'autres couleurs) sur le corps
- tête sans liste blanche
- tête avec une liste blanche discontinue ou disproportionnée
- couleur blanche sur le crâne qui va au-delà de la ligne entre les oreilles (vers l'arrière)
- couleur blanche sur la mâchoire inférieure en dehors de la ligne de la mâchoire
- couleur blanche sur les oreilles
- patte arrière (1 ou les 2) sans 'chaussettes' (chaussettes obligatoires sur les 2 pattes arrière)
- une ou deux 'chaussette' blanche aux pattes **arrière** montant plus haut la 1/2 de la hauteur du canon
- une ou deux 'chaussette' blanche aux pattes **avant** montant plus haut que la 1/2 de la hauteur du canon
- absence de couleur blanche à l'extrémité de la queue chez le mâle
- une queue avec plus de la 1/2 de blanc sur l'extrémité
- une queue coupée

Un agneau qui présente au maximum 1 défaut de couleur mineur, mais qui est susceptible d'apporter un plus pour l'élevage, peut être accepté.

Les défauts de couleur mineurs autorisés pour les jeunes mâles sont les suivants :

- une liste non entièrement symétrique (mais bien nette et belle)
- une petite tache blanche sur l'oreille de maximum 1 cm
- un tout petit peu de blanc en dehors des bords de la mâchoire inférieure
- des 'chaussettes' aux pattes **avant** / **arrière** montant au maximum aux 2/3 de la hauteur des canons
- du blanc ne faisant pas entièrement le pourtour des pattes **arrière** (espace de maximum 1,5 cm)
- du blanc entre la 1/2 et les 2/3 de la queue
- un point blanc d'un diamètre maximum de 1 cm sur le noir ou brun de la queue.

3. Cotation Linéaire et Cotation Raciale

À partir de l'âge de 16 mois, en plus de l'expertise d'inscription, les béliers antenais sont obligatoirement cotés sur le linéaire et le pointage (phénotype) pour être repris **définitivement** au Livre Généalogique.

De même, les brebis antenaises doivent obligatoirement être expertisées avant d'être admises **définitivement** au Livre Généalogique. La cotation linéaire et le phénotype doivent également être réalisés lors de cette expertise d'inscription.

Dans le cadre de l'entrée d'une femelle en section annexe, les expertises d'admission et d'inscription pourront avoir lieu ensemble, à tout âge.

Ensuite, l'éleveur peut demander la cotation de ses brebis et béliers sur une base volontaire.

NOTES DE PHÉNOTYPE POUR LES BELIERS ET LES BREBIS ANTENAI ET ADULTES

TYPE 15 à 27 pts	<ul style="list-style-type: none">- Tête expressive avec le nez busqué- Long cou avec une tenue fière- Constitution longue et large
DEVELOPPEMENT 10 à 18 pts	<ul style="list-style-type: none">- La hauteur au garrot optimale pour les <u>brebis</u> adultes est de 78 cm min ; une pénalité de 1 point est appliquée par 2 cm en moins- La hauteur au garrot optimale pour les <u>béliers</u> adultes est de 88 cm min ; une pénalité de 1 point est appliquée par 2 cm en moins- Carcasse suffisamment développée
PROPORTIONS 10 à 18 pts	<ul style="list-style-type: none">- Juste combinaison entre largeur, longueur, hauteur et profondeur avec un rapport longueur/hauteur idéal de 1,1- Bonne liaison épaule-dos-bassin
MEMBRES 10 à 18 pts	<ul style="list-style-type: none">- Secs et solides- Implantation bien droite et parallèle- Démarche facile et souple
MUSCULATURE 5 à 9 pts	<ul style="list-style-type: none">- Épaules, dos, côtes, bassin et gigots suffisamment musclés- Fesses longues d'une grosseur moyenne
TOISON 5 à 9 pts	<ul style="list-style-type: none">- Fermée, couverture régulière, avec de fines ondulations

ASPECT GENERAL

La somme des points attribués à chaque poste donne le classement suivant :

- de 85 à 99 pts : 1^{ère} catégorie
- de 79 à 84 pts : 2^{ème} catégorie
- de 70 à 78 pts : 3^{ème} catégorie
- de 55 à 69 pts : classement honorable